



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 112572

Texte de la question

Mme Geneviève Fioraso attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la circulaire du 29 avril 2011 prévoyant le gel de toute signature de nouvelles conventions de médicalisation d'établissement pour personnes âgées. En fermant une à une toutes les pistes de financement public de la perte d'autonomie, le Gouvernement affiche des choix en totale contradiction avec les intentions exprimées par ailleurs pour accompagner la dépendance des personnes âgées en en faisant une priorité nationale : cette incohérence provoque une incompréhension légitime chez les usagers et les professionnels. Ces derniers, qui oeuvrent quotidiennement auprès des personnes âgées, sont inquiets des conséquences qu'entraînera inévitablement une telle mesure. La masse salariale du secteur des personnes âgées, déjà insuffisante en 2010, va immanquablement diminuer. Elle lui demande donc de renoncer à la mise en réserve portant sur les crédits de médicalisation pour les personnes âgées.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Fioraso](#)

Circonscription : Isère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112572

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6810

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)